

Ce dépliant explique le rôle de votre député, comment ce dernier peut vous venir en aide et comment vous pouvez prendre contact avec lui.

### Le rôle d'un député

Les députés sont responsables envers trois principaux groupes : les habitants de leur circonscription, le Parlement et leur parti politique.

Plus de 600 députés siègent à la Chambre des Communes (*House of Commons*), chacun étant élu par une circonscription britannique. Parmi les devoirs d'un député au Parlement figure la participation aux débats et au vote sur la législation et sur d'autres questions. Il peut également être membre de comités se penchant sur de nouvelles lois ou examinant le travail des départements gouvernementaux. Certains députés sont aussi ministres du gouvernement ou porte-parole de l'opposition.

Les députés peuvent aider les habitants de leur circonscription en proposant des solutions à leurs problèmes (tout particulièrement ceux émanant du travail des départements gouvernementaux), en évoquant leurs préoccupations au Parlement et en agissant en qualité de représentant de la circonscription.

Les députés soutiennent normalement leur parti en adoptant sa position lors des votes à la Chambre des Communes et en agissant en tant que représentant de ce parti dans leur circonscription.

### Qui est mon député ?

Si vous connaissez votre code postal complet et avez accès à l'Internet, vous pouvez vous renseigner sur l'identité de votre député à l'adresse

[www.locata.co.uk/commons/](http://www.locata.co.uk/commons/)

Sinon, vous pouvez contacter le Bureau d'informations de la Chambre des Communes (*House of Commons Information Office*) au 020 7219 4272 ou demander à votre municipalité.

### Comment prendre contact avec votre député

Il est souvent préférable de contacter votre député par écrit. En effet, une lettre, une télécopie ou un courriel vous permettent de vous exprimer clairement et en détails afin que votre député puisse étudier le problème en question avec soin avant de vous venir en aide.

Vous pouvez écrire à tout député à l'adresse suivante :

**House of Commons, Londres SW1A 0AA**

Tous les députés disposent de bureaux à Westminster et ont pris des dispositions pour que leur courrier soit géré ou transféré lorsqu'ils ne sont pas à Londres. Il est donc vivement recommandé de leur écrire à cette adresse, plutôt qu'au bureau de leur circonscription ou qu'à leur domicile.

Vous pouvez appeler le bureau de Westminster de tout député via le standard du Parlement au 020 7219 3000. Si un député dispose d'un bureau dans sa circonscription, vous devriez être en mesure d'en trouver le numéro de téléphone dans un annuaire local à la section « *Members of Parliament* ».

Tous les députés ne publient pas leur adresse électronique. Vous pouvez cependant envoyer vos messages à la plupart d'entre eux grâce à un formulaire disponible dans la liste qui se trouve à l'adresse suivante :

[www.parliament.uk/directories/hciolists/alms.cfm](http://www.parliament.uk/directories/hciolists/alms.cfm)

Cette liste comprend également des liens vers les sites web des députés.

La plupart des députés assurent, dans leurs circonscriptions, des « permanences » où les habitants viennent parler de leurs problèmes. Pour obtenir les dates de permanence et prendre rendez-vous, contactez votre député via son bureau de Westminster ou celui de sa circonscription.

### Comment votre député peut-il vous aider ?

Les députés ne sont pas avares d'aide et de conseils, principalement envers leurs administrés qu'ils essaient d'assister pour toute sorte de problèmes. Il n'existe pas de descriptif de poste applicable à un député et il appartient à chacun d'entre eux de prendre une décision sur l'affaire qu'il désire prendre en charge. Cependant, les députés sont plus à même d'apporter leur aide sur les questions relatives aux services gouvernementaux, tels que :

- **les prestations sociales, les retraites, l'assurance nationale** et les autres questions du ressort du Département du Travail et des Retraites ;
- **l'immigration** et les autres problèmes dépendant du *Home Office* [Ministère de l'Intérieur britannique] ;
- **les problèmes de fiscalité** impliquant l'*Inland Revenue* [équivalent au Fisc] et les *Customs and Excise* [douanes britanniques] ;
- les problèmes relatifs au **NHS** [*National Health System* : système national de sécurité sociale].
- les problèmes relatifs à la **Child Support Agency** [Agence de soutien à l'enfance] ;
- **les bourses et les fermetures d'écoles**

Les problèmes impliquant les services de l'autorité locale peuvent être abordés avec un conseiller municipal. En outre, au Pays de Galles, en Ecosse et en Irlande du Nord, certains services dépendent directement des assemblées déléguées. À cet égard, il conviendrait mieux de contacter le représentant local de ces organes.

Votre député mettra généralement tout en œuvre pour aider ses administrés mais ne sera pas en mesure de répondre à toutes les sollicitations et pourra estimer ne pas être la personne compétente. Dans ce cas, il pourra vous réorienter vers une personne qualifiée, tel qu'un conseiller municipal, le Citizens Advice Bureau (Centre d'information sur les droits des citoyens) le plus proche ou toute autre organisation. Pour toute question juridique, vous pourrez être redirigé vers un avocat.

**Vous devez toujours soumettre votre problème au député de votre circonscription plutôt qu'à un élu d'une autre circonscription.** Il existe un député par circonscription : il est là pour représenter les intérêts de tous ses administrés, pas seulement ceux des personnes qui ont voté pour lui.

Un député peut vous aider de plusieurs manières. Il peut prodiguer de simples conseils ou écrire des lettres en votre nom à des responsables ou à des Ministres. Il peut aussi, en votre nom, soumettre une affaire de mauvaise gestion au **Parliamentary Ombudsman** [Médiateur parlementaire].

Le cas échéant, votre député peut prendre la décision de soumettre l'affaire à la Chambre des Communes en posant une **question parlementaire** lors d'un **débat de clôture** ou à l'occasion d'une **motion déposée à son initiative**. Les députés peuvent également présenter des pétitions pour le compte des habitants de leur circonscription.

#### Informations supplémentaires

Vous trouverez de plus amples informations sur le rôle d'un député sur la fiche Vous et votre député disponible auprès du Bureau d'information de la Chambre des Communes ou bien sur l'Internet à l'adresse suivante :

[www.parliament.uk/factsheets](http://www.parliament.uk/factsheets)

## Coordonnées utiles

Pour obtenir des informations sur la Chambre des Communes :

### **House of Commons Information Office**

House of Commons, Londres SW1A 2TT

Tél. : **020-7219 4272**

Courriel : [hcinfo@parliament.uk](mailto:hcinfo@parliament.uk)

Site web :

[www.parliament.uk/directories/hcio.cfm](http://www.parliament.uk/directories/hcio.cfm)

Télécopie : **020-7219 5839**

Pour accéder aux informations à disposition des écoles, des enseignants et des jeunes :

### **Parliamentary Education Unit**

House of Commons, Londres SW1A 2TT

Tél : **020-7219 2105**

Courriel : [edunit@parliament.uk](mailto:edunit@parliament.uk)

Site web : [www.explore.parliament.uk](http://www.explore.parliament.uk)

Télécopie : **020-7219 0818**

Pour avoir des informations sur la Chambre des Lords :

### **House of Lords Information Office**

House of Lords, Londres SW1A 0PW

Tél : **020-7219 3107**

courriel : [hlinfo@parliament.uk](mailto:hlinfo@parliament.uk)

Télécopie : **020-7219 0620**

Pour consulter les archives des deux chambres :

### **House of Lords Record Office**

House of Lords, Londres SW1A 0PW

Tél : **020-7219 3074**

Courriel : [hlro@parliament.uk](mailto:hlro@parliament.uk)

Télécopie : **020-7219 2570**

## Autres numéros utiles

Pour contacter des

|  |                      |
|--|----------------------|
| députés/pairs :                        | <b>020 7219 3000</b> |
| Le parti conservateur :                | <b>020 7222 9000</b> |
| Le parti travailliste :                | <b>020 7802 1000</b> |
| Le parti libéral-démocrate :           | <b>020 7222 7999</b> |
| Le Plaid Cymru :                       | <b>029 2064 6000</b> |
| Le parti national d'Ecosse :           | <b>0131 525 8900</b> |
| Le parlement européen :                | <b>020 7227 4300</b> |
| Télescripteur (pour les malentendants) | <b>0870 240 9598</b> |



## Vous et votre député

Un guide expliquant ce que fait votre parlementaire et comment il peut vous aider